

# La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé

## Le cas du mont Orford

Nathalie Lahaye

Volume 26, numéro 2, été 2007

L'attractivité touristique des territoires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1070946ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1070946ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lahaye, N. (2007). La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du mont Orford. *Téoros*, 26(2), 46–52.  
<https://doi.org/10.7202/1070946ar>



# La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé

## Le cas du mont Orford

**Nathalie Lahaye**

Si les espaces naturels protégés ont pour vocation première la préservation de la nature, ils forment aussi des lieux hautement attractifs sur le plan touristique. Les processus de valorisation qui s'y déploient s'inscrivent dans une perspective de développement et d'attractivité de leur territoire d'accueil. Les choix en termes de valorisation touristique ne font cependant pas toujours consensus, engendrant parfois des conflits d'intérêt. Tel est le cas du Parc national du Mont-Orford (PNMO) au Québec.

Ce parc abrite depuis sa création des espaces de récréation intensive – centre de ski alpin, parcours de golf –, marqueurs à la fois de son identité et de son attractivité. La qualité du milieu naturel et la localisation stratégique du parc en ont fait un des joyaux du produit touristique régional. En retour, le parc a profité d'aménagements en partie justifiés par l'achalandage touristique. La qualification d'une partie du territoire s'est ainsi appuyée sur sa richesse naturelle, le mont Orford<sup>1</sup>, approprié à la fois comme lieu récréatif, espace aménagé et aire protégée. L'équilibre entre conservation et récréation qui semblait atteint est pourtant aujourd'hui remis en cause, avec la menace d'un projet de développement immobilier en bordure du parc. Le conflit qui oppose partisans et détracteurs du projet depuis six ans soulève le problème de la place d'un projet de développement en regard de la spécificité du territoire, car celle-ci s'inscrit dans un processus de valorisation des ressources du territoire. Or, une aire protégée représente déjà un actif spécifique (Colletis et Pecqueur, 1993) qui a fait l'objet, au cours du temps, de choix de conservation et d'aménagement. Ces choix fondent à leur tour la spécificité du

territoire d'accueil de l'aire protégée qui pourra alors être perçue tantôt comme un espace naturel de qualité pouvant accueillir du développement touristique, tantôt comme un espace protégé aménagé au bénéfice d'une population surtout locale.

Le conflit du PNMO d'une part témoigne de la difficulté des acteurs d'un territoire à traiter de la question de la valorisation touristique dans les espaces protégés en l'absence d'un accord collectif sur la valeur de la Nature; d'autre part il rend compte de l'importance de considérer la dynamique interne d'un conflit sur le processus de qualification<sup>2</sup> d'un territoire. Car la spécification d'un territoire émane d'un jeu complexe d'interactions tantôt coopératives, tantôt conflictuelles, entre une pluralité d'acteurs aux intérêts divergents. Ce sont ces deux points que le présent article se propose d'éclairer.

Pour cela, dans une première partie, nous revenons sur la spécification d'un territoire à partir des interactions sociales. Nous faisons l'hypothèse du rôle-clé de la dynamique interne d'un conflit sur le processus de spécification. Dans une deuxième partie, nous présentons le cas du conflit du PNMO et, dans une troisième, nous rendons compte des résultats de l'analyse fonctionnelle de ce conflit. Celle-ci révèle à la fois un conflit d'usages et un conflit de valeurs sur la Nature et, par conséquent, sur sa mise en valeur. Dans une dernière partie, nous montrons comment la dynamique interne du conflit pèse sur la spécification du territoire, passant d'un état d'absence de solutions de valorisation innovantes à celui d'un possible consensus autour de la défense d'un bien public.



Vue de l'observatoire du Mont-Orford.

Photo : sepaq@Jean-Pierre Huard



## Cadre théorique et analytique pour l'étude de conflits entre conservation et développement touristique

Dans cette première partie, nous revenons sur la relation entre la spécification d'un territoire et les interactions des acteurs qui font le territoire. Nous présentons ensuite rapidement notre modélisation du conflit comme système d'interactions complexes.

### La spécification d'un territoire à partir d'un actif environnemental relève d'un jeu complexe d'interactions tantôt coopératives, tantôt conflictuelles

La spécification d'un territoire émerge à la suite d'un jeu complexe d'interactions entre des acteurs aux intérêts très souvent divergents. Elle est étroitement liée aux formes de coordination capables d'assurer dans le temps la compatibilité des objectifs propres à chacun des acteurs. Sur un temps long, ces formes de coordination évoluent, autorisant un renouvellement de la spécification du territoire par le biais d'un processus de requalification des ressources. Le territoire se crée et se recrée au gré des jeux d'interactions et de la rencontre de projets multiples portés par des acteurs qui appartiennent à des univers très divers. Le maintien dans le long terme de l'attractivité d'un territoire provient alors de la capacité des acteurs à inventer de nouvelles règles ou institutions pour répondre à des problèmes émergents, à redéfinir la gouvernance du territoire, tout autant que de la « redéployabilité » des actifs (Colletis et Rychen, 2004). Les interactions qui s'établissent peuvent toutefois revêtir des formes variées, de nature tantôt coopérative, tantôt conflictuelle.

Lorsque le territoire se façonne autour d'un actif environnemental spécifique tel qu'un parc naturel, sa qualification est étroitement liée au processus de valorisation par le tourisme. Un parc naturel constitue en effet un attracteur fort pour l'industrie touristique. Il sert de produit d'appel pour cette industrie et joue un effet d'entraînement sur l'économie locale. Un parc conforte également la vocation touristique des municipalités limitrophes. Toutefois, parce que la mission première d'un parc national demeure la conservation des écosystèmes et le maintien de la biodiversité,

le jeu des interactions qui participe de la construction d'un territoire touristiquement attractif grâce à ses actifs naturels se révèle, le plus souvent, conflictuel. Les conflits autour des enjeux de conservation et de développement touristique portent non seulement sur les usages de la ressource environnementale, mais aussi sur la valeur collective allouée à la ressource – valeur marchande, d'existence ou encore de legs.

Les conflits autour des enjeux de conservation et de développement établissent à la fois une rupture dans le processus de développement territorial jusque-là mis en œuvre et ouvrent un espace de coordination, au sens de jeux d'interactions, susceptible d'assurer la convergence des projets d'acteurs en opposition. Ils permettent un questionnement et un repositionnement des acteurs du territoire, au regard de la trajectoire du développement territorial. Ces conflits sont à la fois un moyen de résoudre un problème et une forme de coordination à part entière (Lahaye, 2006).

### Le conflit, un mode de coordination à part entière

L'étude fonctionnelle et systémique d'un conflit devient alors un point de passage obligé pour qui veut comprendre la dynamique de construction d'un territoire toujours en mouvement. Le conflit possède différentes fonctions (Coser, 1982), comme celle de révéler un problème, de le simplifier, de le reformuler ; celle de réorganiser un système, de structurer des groupes sociaux ou encore celle d'innover. Le conflit est également doté de sa propre dynamique, qui échappe parfois aux protagonistes, influe sur le processus de décision et, finalement, la résolution du conflit (Monroy et Fournier, 1997). Partant de là, nous traitons du conflit comme un système complexe d'interactions socio-économiques spécifiques qui se nouent entre au moins deux parties qui présentent des intérêts divergents. Des interactions, de nature tantôt coopérative, tantôt conflictuelle, se produisent dans le temps long du conflit<sup>3</sup>. Nous qualifions d'interactions constructives les relations qui renvoient à des procédures d'action collective orientée vers la recherche d'un accord et la sortie du conflit et d'interactions déconstructives, celles qui se nouent sur le mode de l'opposition, de l'affrontement

ou encore de la domination (Lahaye, 2006). Ces dernières sont le fruit de l'action des acteurs qui se mettent au service du conflit. Car, par ses fonctions, le conflit est utile. Les interactions déconstructives peuvent conduire à l'enlisement du conflit, les protagonistes se maintenant dans des états d'affrontement ou de compétition. Le conflit devient alors un mode de coordination dominant entre les acteurs qui ne peuvent plus échanger et communiquer autrement. La succession de séquences relationnelles évolutives, qui participent de la construction du contexte conflictuel, mais aussi du processus de négociation, peut déboucher sur trois états possibles : la résolution du conflit, le *statu quo* ou l'enlisement<sup>4</sup>.

C'est sur la base de cette approche renouvelée du conflit que nous proposons d'analyser le conflit du PNMO au regard de la trajectoire de développement territorial et des processus de valorisation touristique. L'analyse des interactions, menée à partir d'une analyse qualitative de données<sup>5</sup>, nous permet de mettre en lumière la dynamique interne du conflit et son influence sur le processus de requalification du territoire. L'analyse fonctionnelle, quant à elle, qui éclaire la nature du conflit, a été menée à partir de trois critères structurants des conflits : l'information, l'organisation et l'innovation.

### Le cas du parc national du Mont-Orford : un conflit sur la valorisation touristique d'un espace protégé

Le cas du PNMO soulève la question de l'évolution des options de valorisation touristique qui ont, jusqu'ici, prévalu. Quel rôle attribuer au parc (voire redéfinir) par rapport à la trajectoire de développement territorial ? Comment passer d'un parc au service du tourisme à un tourisme au service du parc, tout en intégrant dans cette dynamique le poids de l'histoire, la résistance au changement et les incertitudes ?

Le PNMO, situé dans la région de l'Estrie, est une aire protégée de très petite taille (58 kilomètres carrés) en milieu urbanisé, dotée d'une grande richesse biologique, faunique et floristique et particulièrement attractive du point de vue touristique. Le parc, classé parc de récréation<sup>6</sup> jusqu'en 2001, abrite toujours des aires de récréa-



tion intensive (centre de ski, terrain de golf et centre de villégiature), marqueurs de son identité et de son attractivité. Il s'agit d'un espace à vocation touristique et récréative. Le mont Orford, plus haut sommet au sud du Québec, qui supporte en partie la station de ski, contribue largement à la renommée de la région Magog-Orford et au caractère attractif du paysage de cette station touristique.

Depuis 2001, le parc fait l'objet d'une vive controverse autour d'un projet de développement domiciliaire<sup>7</sup>. À l'origine du conflit figure un échange (marchand) de terrains<sup>8</sup> entre le gouvernement et la Société Mont-Orford inc., gestionnaire du territoire sous bail supportant le centre de ski et le golf et promoteur du projet. Les terrains sollicités par le promoteur permettraient la réalisation d'un complexe récréotouristique appuyé au centre de ski. Mont-Orford inc. justifie son projet par l'urgence de rentabiliser et de pérenniser la station de ski. L'idée est d'offrir un tourisme de villégiature quatre-saisons couplant aménagements résidentiels et équipements récréatifs, afin de faire de la station une destination moderne et concurrentielle. Ces aménagements renforceraient également le positionnement de la région comme destination touristique.

Au cours du temps, le projet évolue. Révisé dans son ampleur, à la suite des deux audiences publiques<sup>9</sup> (2002 et 2004) et des débats de la commission parlementaire au printemps 2006, il n'est cependant jamais abandonné. La question de l'échange de terrains initiale se transforme en une procédure de privatisation partielle du parc, consistant à soustraire du parc le territoire sous bail et à le soumettre à un appel d'offres public. Par cette décision<sup>10</sup>, le gouvernement entend mettre en conformité le PNMO avec la loi sur les parcs qui fait des parcs nationaux des espaces principalement dédiés à la conservation des écosystèmes. La solution retenue par le gouvernement<sup>11</sup> prévoit, outre la vente du centre de ski et du golf, la construction domiciliaire au bas des pentes de ski, le doublement de la superficie du parc par la mise en réserve de terrains et la mise en place d'un régime particulier de protection de la biodiversité pour tout le domaine skiable, le terrain de golf et la zone d'habitation.

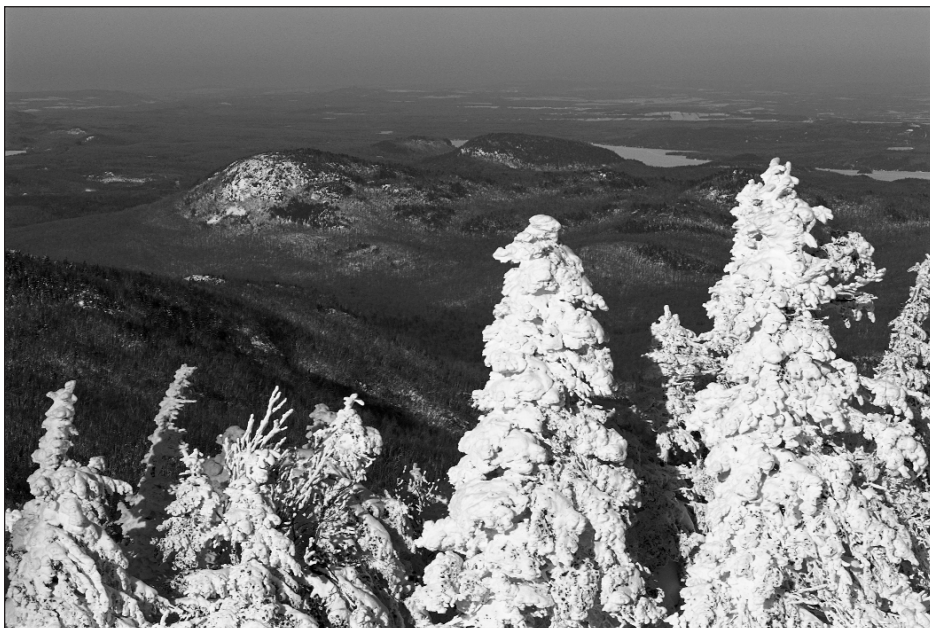
Du côté des riverains et des associations environnementales, ce projet d'aménagement, parce qu'il touche aux limites géographiques du parc et aux mesures de sa valorisation, soulève de fortes inquiétudes sur ses possibles répercussions, à la fois sur l'intégrité biologique du parc et du milieu environnant, sur la qualité du cadre

de vie et sur l'intégrité territoriale. Les opposants au projet s'organisent rapidement en collectifs de défense du parc<sup>12</sup>; les associations environnementales locales se mobilisent, recevant l'appui des relais nationaux et internationaux. Le conflit gagne progressivement en structuration et en audience. Les périodes de crise (manifestations, pétitions, marches) sont suivies par des périodes de débats et d'attente longues relatives à la décision du gouvernement.

L'enjeu principal se décline ici en deux volets *a priori* antinomiques : conforter la mission de conservation du parc et garantir la viabilité de la station de ski alpin grâce au développement domiciliaire. La question des mesures de valorisation économique d'une aire protégée, leurs répercussions sur la dynamique de conservation du patrimoine naturel et leur adéquation au plan de développement territorial est au cœur du débat. L'intégrité écologique du PNMO doit être garantie. Toutefois, il est reconnu que la vocation historique du parc comme espace de récréation ne peut pas être occultée, devant l'assentiment de la population locale. Avec sa station de ski, le parc du Mont-Orford conforte la vocation touristique de la région magogoise en saison hivernale. Il convient donc ici de trouver un compromis entre conservation et développement touristique qui réponde à une logique innovante de mobilisation de ressources localisées et déjà spécifiques. Cela renvoie aux questions suivantes : Quelle forme de tourisme durable soutenir ? Quelle démarche de différenciation du territoire engager ou poursuivre ? Quelles valeurs privilégier pour enclencher les processus de requalification de l'espace protégé et de spécification de son territoire d'accueil ?

### Les premiers résultats de l'analyse fonctionnelle : une caractérisation du conflit du PNMO

L'analyse fonctionnelle du conflit permet de spécifier la nature du conflit dont le PNMO fait l'objet. Elle révèle ainsi un conflit entre usages : récréatif, résidentiel et de conservation, d'une part ; un conflit autour des valeurs entourant la Nature et leur adéquation au projet de développement territorial, d'autre part.



Le mont Chauve, Parc national du Mont-Orford.

Photo : sepaq@Jean-Pierre Huard



## Un conflit d'usages où la nécessité de définir une nouvelle organisation territoriale se heurte à diverses forces de résistance

Le conflit du PNMO en est d'abord un lié au risque d'intensification des usages récréatif et résidentiel existants face à la réaffirmation du rôle de conservation des écosystèmes du parc. La menace du projet récréotouristique vient rompre l'équilibre entre récréation et conservation qui semblait alors atteint. Elle porte en elle le risque de renforcement de l'activité touristique dans la région, avec ses conséquences négatives au regard de la mission de conservation et du cadre de vie<sup>13</sup>.

Ensuite, le conflit fait apparaître une contradiction forte entre les impératifs d'une nouvelle organisation territoriale en réponse aux enjeux d'un développement durable et des forces plurielles de résistance au changement. Ces forces se nourrissent à la fois de l'histoire de la création et du développement du parc, des anticipations sur l'avenir et de considérations spatiales.

Premièrement, la trajectoire de création et de développement du parc est mise en balance avec, d'une part, les impératifs actuels de conservation et, d'autre part, le mythe fondateur, véhiculé et entretenu par les mouvements écologistes. Ce mythe fait du PNMO un espace dédié à la conservation des écosystèmes et offrant, pour le bien-être de la population locale, des activités culturelles et récréatives. Or, l'histoire de la création du parc renvoie à une interprétation différente : celle d'un parc créé en vue d'en faire un point d'attraction touristique au bénéfice de la région et de son développement économique et social (Brunelle-Lavoie, 1989). Entre mythe et réalité, l'histoire du parc sert les discours et participe du renforcement de la controverse. Elle permet d'argumenter tantôt en faveur de la conservation, tantôt en faveur de la récréation, sans jamais tenter la conciliation.

Deuxièmement, les anticipations sur l'avenir influent largement sur les possibilités de changement. Quelles sont les chances de survie du centre de ski<sup>14</sup> ? Quelle sera la demande touristique future ? Que doit-on conserver aujourd'hui pour garantir demain la biodiversité au sein même du parc ? L'incertitude porte globalement sur

les conditions du maintien de l'intégrité biologique du parc et sur les impacts sociaux et environnementaux du projet. Une des questions sous-jacentes ici est celle de l'évaluation : évaluation économique de la biodiversité, des externalités positives et négatives liées à un projet de développement touristique.

Troisièmement, le conflit puise son origine et sa force dans le champ spatial. La contrainte de proximité se manifeste à la fois dans le bien support localisé (le mont Orford et son centre de ski) et dans les effets de contiguïté et de voisinage. Ce parc, créé par et au bénéfice de la population locale, est confronté à la dynamique de développement touristique du territoire, qui mise sur l'apport d'une population de touristes extérieurs à la région et de villégiateurs fortunés. Cela favorise la manifestation du syndrome *nimby* (*not in my backyard*), produit d'attitudes opportunistes, d'une conscience citoyenne et d'une exigence de qualité du milieu de vie.

## Un conflit sur la valeur de la Nature et sa mise en valeur

Dans le cas du mont Orford, c'est une vision anthropocentrique de la nature qui prévaut. Les débats portent essentiellement sur la valeur instrumentale de l'aire protégée, au sens où elle offre des biens et des services environnementaux et est dotée de valeurs esthétiques et culturelles<sup>15</sup>. C'est donc en premier lieu autour des formes d'utilisation de cette nature préservée que le conflit s'ancre. Derrière cette valeur instrumentale du parc se cachent des représentations différentes de la nature qui induisent des logiques de valorisation divergentes.

Du côté des acteurs du développement territorial (municipalités<sup>16</sup>, municipalités régionales de comté, chambres de commerce et d'industrie) et des partisans du projet, le parc offre une grande étendue de services (cadre de vie, bassin d'emplois, possibilités de développement d'activités touristiques en lien avec la pratique du parc) qu'il convient de défendre et d'accroître, pour assurer le développement économique et le bien-être de la population locale. La défense du centre de ski et de sa pérennisation grâce à un projet immobilier s'inscrit dans un programme de développement territorial par

le tourisme, dans une région qui fonde sa reconversion industrielle majoritairement sur le secteur tertiaire. Le développement immobilier est perçu comme l'assurance d'accueillir davantage de touristes et de villégiateurs fortunés, source potentielle d'emplois, de revenus et de croissance pour la région.

Du côté des usagers, le PNMO est valorisé pour ses activités récréatives et un cadre de vie de qualité. Des différences cependant existent entre les villégiateurs qui résident une partie de l'année comme propriétaires ou locataires et qui apprécient le parc pour ses activités récréatives, sportives et culturelles, tout en développant un attachement au lieu ; les résidents permanents, population de retraités financièrement aisés, qui se sont installés à proximité du parc pour bénéficier du paysage et de la quiétude des lieux et qui vont chercher à défendre cet environnement préservé au nom du maintien de leur cadre de vie<sup>17</sup> ; les excursionnistes et les touristes qui cherchent à profiter à la fois des atouts du parc et de la région et consomment l'environnement et le parc de façon plus extensive, y recherchant des prestations ludiques et sportives de qualité, sécuritaires, diversifiées et spécifiques, en regard d'autres destinations récréotouristiques.

Du côté des mouvements de défense de l'environnement, la priorité est donnée au maintien de l'intégrité biologique du parc ; tout projet de développement ne peut que nuire à la préservation des écosystèmes. Et la question de la pérennisation du centre de ski n'est finalement pas de leur ressort.

Enfin, du côté du gouvernement, il y a des arbitrages à faire entre se conformer à la réglementation, se soustraire à la contrainte coûteuse de reprise de la gestion du centre de ski, satisfaire l'intérêt général et conserver sa crédibilité politique dans un contexte électoral.

Le conflit de valeurs (et de mise en valeur) s'inscrit donc essentiellement autour de la divergence des représentations de l'aire protégée comme lieu esthétique et cadre de vie, patrimoine naturel ou espace de récréation. Le territoire du parc et du milieu environnant est vécu, approprié et (re)construit différemment selon les individus, leur rapport au temps et à l'espace.



## L'impact de la dynamique interne du conflit sur la spécification du territoire : de l'absence de solutions de valorisation innovantes à la défense du bien public

L'analyse des interactions déconstructives fait apparaître deux temps forts dans l'impact du conflit sur le processus de (re)qualification du territoire. Dans un premier temps, les acteurs se trouvent enfermés dans des systèmes de croyances et un processus de focalisation qui les empêchent de rechercher une solution innovante commune et alternative au projet récréotouristique. Dans un second temps, des innovations techniques et organisationnelles voient le jour, à la suite du changement du cadre institutionnel. L'idée d'un compromis tente d'apparaître, fondée sur la sauvegarde d'un bien public.

### Lorsque les certitudes produites et le phénomène de focalisation freinent l'innovation

Premièrement, un certain nombre de certitudes sont produites au cours du conflit à grand renfort d'annonces et viennent contrebalancer les incertitudes sur l'impact réel du projet récréotouristique sur le parc et l'économie locale.

Du côté des partisans, le projet de développement domiciliaire constitue la dernière chance de sauver le centre de ski. Du côté des opposants au projet, les certitudes se structurent autour des notions de trahison – vis-à-vis des créateurs du parc et des légataires des terrains – et de perte d'identité territoriale – avec la menace de l'apport d'une clientèle extérieure aisée, conduisant à « un embourgeoisement ciblé » de la région magogoise.

Les certitudes, mais aussi les valeurs et les représentations qui se façonnent au cours des interactions déconstructives, enferment les protagonistes du conflit dans des rôles d'opposition permanente. Investis dans la justification et le renforcement de leur position, peu de membres s'orientent vers la recherche d'une solution innovante partagée. Quelques-uns soulignent la possibilité de partenariats avec les établissements d'hébergement alentour ; d'autres proposent le développement du projet récréotouristique hors des limites du parc ; d'autres encore évoquent vaguement l'idée d'un projet écotouristique. Mais aucun ne peut abandonner son rôle – encore moins les leaders des réseaux constitués – sans perdre de sa crédibilité et de son pouvoir, compte tenu de l'édifice conflictuel que tous ont contribué à bâtir. Par ailleurs, une volonté coopérative nécessite de la confiance

entre les acteurs (Dupuy, Torre, 1998). Or, ici, aucun crédit n'est accordé au promoteur et la confiance à l'égard du gouvernement est entachée par le discours de légitimation des opposants au projet. Enfin, compte tenu de la structure arbitrale du processus décisionnel, aucun groupe n'a intérêt au rapprochement. Au contraire, l'affirmation des positions antagonistes est nécessaire pour influencer la décision du gouvernement.

Deuxièmement, les oppositions se cristallisent sur la question de l'échange de terrains ; autrement dit, sur la modification des limites physiques du parc et, indirectement, sur le projet récréotouristique. Ce point focal est le résultat d'une combinatoire complexe entre un cadre juridique (la loi sur la qualité de l'environnement), une obligation de consultation publique (en cas de modification des limites d'un parc), un effet de simplification propre à tout conflit (il est plus aisé de s'opposer à un objet tangible qu'à des concepts à la fois consensuels et flous comme le développement durable) et une négociation initialement engagée entre le promoteur et le gouvernement. Dès le départ, le problème est posé en termes polémiques, sous la forme d'un clivage dichotomique de type « pour ou contre », progressivement renforcé par l'action des adversaires, car chaque partie prenante a intérêt à réduire la complexité du problème afin de pouvoir se prononcer sur le sujet et orienter son action.

L'intérêt des adversaires à construire ce point focal a pour conséquence l'absence de tout autre projet de valorisation. Contrairement à certains cas de mobilisation contestataire à des projets d'aménagement, les opposants au projet ne cherchent pas ici à légitimer leur position par le biais d'un projet alternatif. La question du type de tourisme à privilégier dans une optique de développement durable et viable n'est pas directement abordée. L'innovation que requiert par exemple un projet écotouristique ne s'incarne pas ici dans la nature du projet lui-même, mais dans la remise en cause du pouvoir politique et de la définition de l'intérêt général. Des préoccupations générales de défense environnementale, la défiance vis-à-vis du gouvernement et les critiques à l'égard des procédures de décision, jugées trop arbitrales ont tendance à l'emporter, plaçant la contestation plus sur le plan politico-administratif et moins orientée sur la structuration d'un projet alternatif.



Étang Horiz, Parc national du Mont-Orford.

Photo : sepaq@JeanSylvain



## Du bien public comme valeur commune au compromis dans le processus de valorisation ?

Un changement semble s'opérer toutefois depuis la décision du gouvernement de soustraire du parc les territoires supportant les activités de récréation intensive (centre de ski et terrain de golf) et la promulgation du projet de loi 23 accompagnant cette décision. En effet, la menace de privatisation partielle du parc fait naître un début de consensus autour d'une valeur commune, celle de bien public, voire d'un bien en propriété collective. L'idée de défendre un patrimoine commun, propriété de tous les Québécois, gagne en audience. L'option gouvernementale de vendre la montagne à des intérêts privés soulève une objection sans précédent dans l'histoire des controverses, au Québec<sup>18</sup>.

Le mont Orford doit rester dans le domaine public. C'est la volonté qui préside aux propositions d'aménagement préconisées à la fois par la MRC, la Coopérative de solidarité du Mont-Orford et la coalition SOS Parc Orford. C'est en effet sur la défense de la propriété collective que s'est créée la Coopérative de solidarité du Mont-Orford. Il s'agit d'un regroupement de citoyens qui a l'intention de racheter la montagne afin de la soustraire au développement immobilier et de proposer sa réintégration dans le parc national. La coopérative comme forme d'organisation novatrice est alors préconisée comme voie de sortie potentielle au conflit. La coalition SOS Parc Orford, quant à elle, défend le maintien dans le domaine public de la montagne et de l'espace récréatif qu'elle supporte historiquement. La coalition entend mettre fin aux démarches de vente d'une partie du parc national. Enfin, la MRC de Memphrémagog suggère d'imposer au promoteur privé qui rachètera les terrains de rétrocéder l'espace non exploité ; la gestion en serait alors assurée par un organisme public régional qui pourrait y développer un parc régional.

On peut voir dans ces innovations, tant organisationnelles que techniques, la résurgence de l'appropriation originelle du parc comme espace public et de délasserment. C'est aussi la volonté d'un groupe actif de citoyens de se regrouper sur des valeurs partagées de solidarité, d'équité et de gestion collective d'un territoire.

## Conclusion

Le cas du conflit du PNMO a mis en évidence deux résultats majeurs, au regard du problème de requalification d'un patrimoine naturel par un processus de valorisation touristique, compatible avec les enjeux de conservation. Premièrement, l'absence d'un accord collectif sur la valeur de la Nature empêche la construction d'une solution innovante capable de concilier conservation et développement de l'aire protégée et de son territoire d'accueil. Deuxièmement, l'absence même d'une solution de valorisation touristique innovante est étroitement liée à la dynamique interne du conflit qui enferme les protagonistes dans une logique d'opposition permanente. Toutefois, dans une phase critique du conflit, des formes de coordination spontanées émergent, préfigurant des innovations (projet écotouristique, parc régional) orientées vers la recherche d'une conciliation conservation / développement et la défense du bien public. Sur un plan normatif, le cas illustre l'importance à accorder aux interactions déconstructives d'un conflit, car celles-ci structurent à la fois les griefs, les représentations et les valeurs, les certitudes produites, les réseaux d'acteurs et le point focal, qui sont autant de paramètres à considérer pour comprendre et résoudre un conflit.

*Nathalie Lahaye est maître de conférences à l'Institut universitaire de technologie de l'Université Paul-Sabatier, à Tarbes.*

## Notes

- 1 Aussi les monts Desrochers et Giroux.
- 2 La qualification est entendue ici comme un processus de construction de ressources spécifiques.
- 3 Le conflit débute lorsqu'une partie signifie à l'autre son désaccord et prend fin avec la résolution du problème.
- 4 L'enlèvement se concrétise très souvent par un réductionnisme bipolaire de type pour/contre, oui/non.
- 5 Pour des détails, voir Lahaye, 2006.
- 6 De 1977 à 2001 les parcs québécois ont été classifiés en deux groupes : les parcs de conservation créés pour assurer la protection permanente des territoires et les parcs de récréation créés pour répondre à

la demande en matière de récréation de plein air. Cette distinction s'éteint avec la Loi sur les parcs modifiée de 2001. Tous les parcs québécois visent dorénavant le même objectif prioritaire : la conservation du milieu naturel et sa découverte et ce, par l'entremise d'activités et de services compatibles avec la mission de ces territoires.

- 7 Le projet prévoit, à l'origine : 1) la création d'un village piétonnier multiservice au pied des pentes de ski, 2) l'aménagement du terrain de golf, 3) la construction d'unités d'hébergement le long du ruisseau Castle et de parcs de stationnement et 4) la construction d'un restaurant au sommet du mont Orford.
- 8 Des terrains situés à proximité du centre de ski et compris à l'intérieur des limites du parc, dans sa partie sud, sur lesquels le projet immobilier est envisagé, seraient échangés contre des terrains situés plus au nord, détenus (ou susceptibles d'être achetés) par la Société Mont-Orford inc.
- 9 Ces audiences publiques ont été mises en place afin de juger à la fois de l'accueil du projet par les acteurs locaux et des répercussions de l'échange de terrains sur le maintien de la biodiversité et de l'intégrité écologique du parc.
- 10 Celle-ci s'accompagne du vote d'une loi spéciale (projet de loi 23) qui autorise la vente de terrains constitutifs d'un parc, ce que la loi de 2001 sur les parcs n'établit pas de façon claire. Il existe une contradiction entre les articles 4 et 5 de la loi, dont vont largement se saisir les opposants au projet pour démontrer l'illégalité de la procédure d'échange et de modification des limites du parc.
- 11 Dans un contexte d'économies budgétaires, cette solution représente pour le gouvernement une façon de se libérer de la contrainte de gestion et de financement des territoires sous bail, en cas de faillite (comme en 1998 où le gouvernement a dû assurer temporairement la gestion du centre de ski et procéder au remboursement de 6 millions de dollars à la Banque nationale à la suite de la faillite du gestionnaire de l'époque) ou de désengagement de la société d'exploitation (en juin 2005, Mont-Orford inc. signifiait au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'il comptait cesser la gestion du centre et, conformément au contrat de bail, réclamait le remboursement de 20 millions de dollars).



- 12 Le regroupement Les Amis du parc Orford, la coalition SOS Parc Orford et, plus récemment, la Coopérative de solidarité du Mont-Orford.
- 13 Fréquentation, effets d'encombrement, introduction de nouvelles pratiques sportives et récréatives consommatrices d'espaces et coûteuses en investissement, et aussi arrivée de nouvelles catégories sociales : clientèle plutôt aisée, sentiment d'envahissement et de dépossession du territoire par les résidents.
- 14 Obsolescence des équipements et nécessité de réaliser des investissements coûteux ; en même temps, diminution de l'enneigement naturel et vieillissement de la population, ce qui devrait entraîner une chute significative de la clientèle.
- 15 Dès le peuplement de la région il existe un attachement très fort à la beauté esthétique du mont Orford, dont atteste un grand nombre de peintures et de poèmes dédiés à la montagne.
- 16 À l'exception de la municipalité d'Orford, opposée au projet.
- 17 Leur engagement dans le maintien de l'intégrité du parc est alors perçu par les partisans du projet récréotouristique comme la défense de privilèges réservés à une minorité.
- 18 La marche du 22 avril 2006 à Montréal, réunissant environ 12 000 personnes, représente sans doute la plus importante manifestation sur une question d'environnement jamais tenue au Québec, voire au Canada. En sept semaines, plus de 50 000 citoyens signent la pétition lancée par le collectif SOS Parc Orford qui demande au gouvernement de renoncer à la privatisation du parc et à la loi spéciale pour garantir le maintien de l'intégrité écologique et territoriale du parc. Cette pétition compte aujourd'hui 80 000 signatures.

#### Bibliographie

Brunelle-Lavoie, Louise (1989), *Il était une fois un rêve... le parc du Mont-Orford, 1938-1988*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Estrie, Sherbrooke, 72 p.

Colletis, Gabriel, et Bernard Pecqueur (1993), « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? », *Revue d'Économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 489-507.

Colletis, Gabriel, et Frédéric Rychen (2004), « Entreprises et territoires : proximités et développement local », dans B. Pecqueur et J.B. Zimmermann (dir.), *Économies de proximités*, Paris, Éd. Lavoisier.

Coser, L.A. (1982) [1956], *Les fonctions du conflit social*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.

Dupuy, C., et A. Torre (1998), « Liens de proximité et relations de confiance », dans M. Bellet, Th. Kirat et C. Langeron (dir.), *Proximités : approches multiformes*, Paris, Hermès.

Lahaye, Nathalie (2006), *Conservation ou tourisme dans les parcs nationaux québécois ? Une analyse socio-économique du conflit du Parc national du Mont-Orford*, Rapport de recherche, mars, 80 pages.

Monroy, M., et A. Fournier (1997), *Les figures du conflit*, Paris, Presses universitaires de France, 221 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

## Les sciences sociales

Venez acquérir une formation transdisciplinaire qui offre de nombreuses possibilités de carrière, qui fait la promotion d'un savoir universel et qui ouvre les portes sur la recherche.

### BACCALAURÉAT avec majeure

- Communication
- Histoire
- Science politique
- Sociologie

### MAÎTRISE

- Développement régional

### DOCTORAT

- Sciences sociales appliquées

### Renseignements

1 800 567-1283, poste 1850  
questions@uqo.ca

[uqo.ca/sciencessociales](http://uqo.ca/sciencessociales)

 Université  
du Québec  
en Outaouais